

L'Europe sociale n'est pas prévue dans la Constitution

Marie-Paule Connan, membre de la coordination des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions ; 4 août 2002 ; résumé (texte intégral voir sur le site internet) ; les intertitres sont de la rédaction.

Cri d'alarme : nous aurons une Constitution européenne en 2004. L'Europe sociale ? pas prévue, pas programmée. Pire : pas demandée !

Incroyable, mais vrai ! Les parlementaires européens et nationaux qui rédigent la Constitution européenne n'ont pas demandé la garantie d'une Europe sociale.

Aberrant et authentique ! C'est Valéry Giscard D'Estaing qui s'en déclare étonné et qui révèle ce qu'il aurait fallu faire.

1. De la Convention à la Constitution

Pour comprendre la gravité de la situation, il faut savoir que :

1 • Après les élections européennes de 2004, nous vivons dans un **Super Etat à caractère fédéral**, composé de 25 pays. Soit, par ordre alphabétique : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

2 • Nous serons gouvernés selon une **Constitution commune**, un gouvernement unique composé des trois institutions européennes :

- le Conseil européen qui regroupera les 25 Chefs d'Etat et de gouvernement, 25 commissaires qui auront fonction de Ministres, nommé chacun(e) par un Etat, un Parlement européen où les 700 parlementaires représenteront 450 millions de citoyens) ;
- une Cour des Comptes ;
- une Cour de Justice.

Les prémisses existent aujourd'hui, mais nous sommes encore dans une phase transitoire où la répartition des pouvoirs reste floue. Les décisions qui vont être prises en 2004 vont bétonner l'édifice.

Le tout formera un marché sans frontières, les frontières extérieures seront protégées par une Police unique. Les relations extérieures seront

maîtrisées par une Armée commune. Le pouvoir monétaire est déjà concentré entre les gants de fer de la Banque Centrale Européenne, avec une capacité logistique de choc comme cela a été démontré lors de la mise en œuvre de l'euro. Rappelons-nous qu'en quelques jours les monnaies nationales ont « magiquement » disparu dans douze pays.

3 • Pour atteindre le but d'une Constitution européenne, un **dispositif de préparation** qui associe les Parlementaires européens et nationaux a été mis en place : une **Convention**.

- Une **première Convention** a rédigé en 2000 la « *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* ». Ce fut une scandaleuse sélection des libertés et des droits en fonction des intérêts du Marché (décidée par consensus). Ce qui peut aboutir à la disparition des droits à prestation (droits à la retraite, aux allocations de chômage, au revenu d'existence) dans les législations nationales.

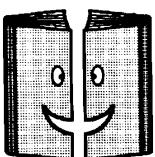
Malgré les protestations et les manifestations avant et pendant le Sommet européen de Nice, les trois institutions européennes ont signé la Charte des droits fondamentaux, sans toutefois statuer sur son intégration dans le Traité de l'Union européenne.

- Un an après Nice, le Sommet européen de Laeken a convoqué une **deuxième Convention** pour rédiger la Constitution européenne en répondant à quatre questions relatives à la répartition des compétences entre l'Union, les Etats et les Régions : la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* ; le mode de décision et de votation du Conseil européen et des Conseils des Ministres (majorité qualifiée ou maintien du droit de veto) ; la place du parlement européen et des parlements nationaux dans le processus de décision européen.

Les options qui seront prises sur chacun de ces quatre points seront déterminantes pour préserver, améliorer ou supprimer les acquis sociaux.

La Convention établira un document final « *qui pourra comprendre soit différentes options, en précisant le soutien qu'elles ont recueilli, soit*

A lire... à débattre



des recommandations en cas de consensus. »

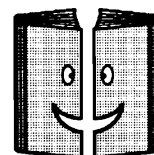
4 • La prochaine Conférence Inter-Gouvernementale précédera le Sommet européen qui adoptera la Constitution européenne (probablement sous la Présidence de Berlusconi à la fin 2003).

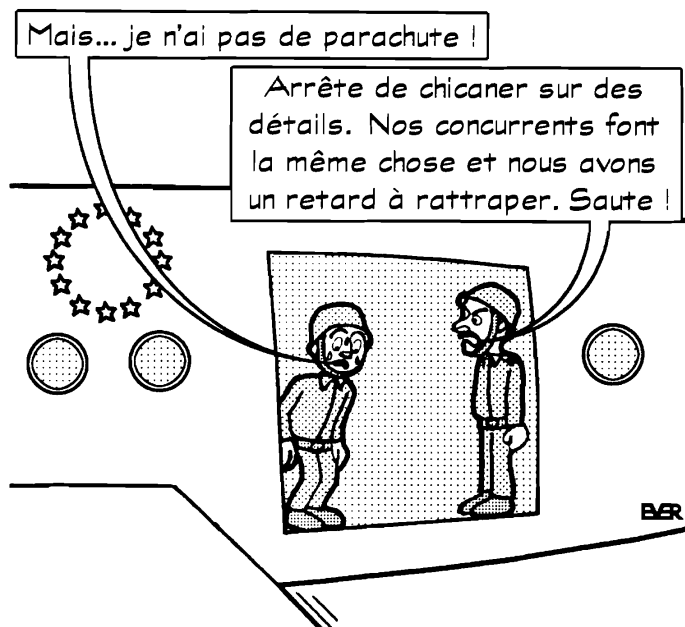
2. Les étapes de cette période fatidique

« *N'oublions pas que nous sommes à ce jour, l'unique exemple de gestion démocratique et supranationale de la mondialisation* » lançait le

Échéances	Jalons programmés
▲ Juin 2004 Sous Présidence Irlandaise	Elections européennes pour le Parlement européen. Nouvelle Commission européenne : 25 commissaires/Ministres pour 25 pays
Décembre 2003 Sous Présidence Italienne	Adoption de la Constitution européenne au Sommet européen
Automne 2003 Sous Présidence Italienne	Adoption des normes communes en matière de procédure d'asile.
Juillet 2003 Sous Présidence Italienne	La présidence italienne convoque la Conférence Inter-Gouvernementale (CIG) pour examiner les propositions de la Convention et rédiger une Constitution européenne
Juin 2003 Sous Présidence Grecque	Mise en place d'une police européenne aux frontières extérieures V. Giscard D'Estaing présente les conclusions de la Convention au Sommet européen
Mars 2003 Sous Présidence Grecque	Signature du traité d'adhésion par les 10 pays candidats. Le but étant « <i>qu'en 2004, ces pays participent aux élections du Parlement européen en tant que membres à part entière</i> ».
Mars 2003 Sous Présidence Grecque	Fin des travaux de la Convention qui apportera ses réponses aux questions posées dans la Déclaration de Laeken. Giscard présentera le projet de Constitution qui aura été adopté soit par consensus, soit par option, <i>en précisant le soutien qu'elles ont recueilli</i> (parmi les membres de la Convention).
Décembre 2002 Sous Présidence Danoise	Sommet européen de Copenhague. Conclusions des négociations d'adhésion des 10 pays candidats retenus au Sommet européen de Laeken
Décembre 2002 Sous Présidence Danoise	Accord inter-institutionnel (Conseil, Commission, Parlement européens) « <i>afin d'améliorer la qualité de la législation communautaire et les conditions de sa transposition – y compris les délais – dans les législations nationales</i> ».
2 ^{ème} semestre 2002 Sous Présidence Danoise	Libéralisation des services publics : ouverture des marchés de l'électricité et du gaz ; mise en œuvre du ciel unique et autres réseaux transeuropéens de transport ; mise en route d'une législation européenne pour abattre les entraves au Marché intérieur des services.
25 / 27 octobre	Sommet européen à Bruxelles
Octobre 2002	Référendum irlandais pour la ratification du Traité de Nice

A lire... à débattre





Président de la Commission européenne Romano Prodi au Parlement européen, à Strasbourg le 3 juillet 2002.

3. La gauche dans ce processus

Le tableau page 21 relève les différentes étapes de cette période fatidique. Il est présenté volontairement tel un compte à rebours. En effet, l'urgence est de faire coïncider le renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne de 2004 avec la mise en place de la « Constitution / Arc de triomphe du Marché élargi à l'Est ». Les échéances sont très serrées.

Depuis 1999, ce sont donc des dizaines et des dizaines de réunions entre « les élu(e)s du peuple » pour déclarer les droits et définir par une Constitution les règles de l'Union européenne pour l'avenir, avec, il faut le reconnaître, une certaine transparence et un accès direct aux textes travaillés et présentés.

On ne peut pas dire que le peuple qui vote « à gauche » ne soit pas proportionnellement représenté dans le dispositif de la Convention. Le **Parti Socialiste Européen** liste sur son site internet les **63 membres PSE** qui y participent, soulignant que « *la famille socialiste constitue le plus grand groupe politique au sein de la Convention* ».

On ne peut pas dire non plus qu'ils ne soient pas représentés, ces centaines de milliers de syndicalistes qui ont défilé dans les rues des villes des Sommets européens derrière la

banderole « Pour une Europe sociale ». Le Secrétaire Général de la **Confédération Européenne des Syndicats** possède un ticket d'entrée dans la Convention. Il est aussi sur la liste du PSE.

Enfin, on ne peut pas dire non plus que les **ONG sociales** ne soient pas entendues. Elles sont même invitées par les Ministres à être porte-parole des « plus pauvres ». Elles ont aussi été largement subventionnées par la Commission européenne pour s'organiser en « plate-forme » et remplir cette mission.

4. Personne ne demande une Europe sociale dans la Convention !

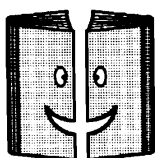
Le Président **Valéry Giscard d'Estaing** en semble tout étonné. Du moins c'est ce qu'il dit sur son site officiel et dans les médias (article paru dans *El País*, *Süddeutsche Zeitung* et *La Stampa* et *Le Monde* les 22 et 23 juillet 2002).

« *Enfin, une dernière et singulière observation : nous n'avons entendu aucune demande concernant une extension des compétences communautaires sur le plan interne de l'Union. Les seules demandes portent sur les compétences vis-à-vis de l'extérieur. Même si on a beaucoup parlé du besoin d'une plus grande efficacité dans l'exercice des missions de l'Union, en ce qui concerne l'espace de liberté, sécurité et justice, et l'action de l'Europe dans le monde, nous n'avons pas entendu de demandes concernant une extension des compétences communautaires « classiques », sur le plan interne de l'Union. Lorsqu'on a parlé de politique sociale, il n'a pas été demandé de « compétences nouvelles » pour l'Union. Ceci constitue un changement considérable au climat qui régnait lors de la CIG précédant le Traité de Maastricht. Nous devons en tenir compte* ».

De deux choses l'une. Soit, Valéry Giscard d'Estaing interprète selon ses désirs ce qu'il dit avoir écouté. Soit, il s'agit d'un abandon de l'objectif d'Europe sociale de la part des mandatés socialistes et des syndicats au sein de la Convention. Ce qui serait une trahison inqualifiable de la part de celles et ceux qui savent (parce que c'est leur métier) combien le droit européen est supérieur au droit national.

L'Etat européen qui se constitue sous nos yeux

A lire... à débattre



se débarrasse des affaires sociales pour laisser la tâche aux 25 Etats membres et aux Régions de redistribuer des richesses qu'il ne posséderont plus, étant d'ores et déjà fixées les règles de la Monnaie unique, du Pacte de stabilité, de l'autorisation limitée des impôts et des charges, de la concurrence exacerbée ; dès lors que les droits sociaux pourront être supprimés et les systèmes de protection sociale détricotés. La réalisation de « *l'utopie néolibérale de l'exploitation sans limites* », comme avertissait Pierre Bourdieu. Et cela, alors que la période constitutionnelle est propice à l'obtention d'un droit social européen qui protège et d'un engagement à la convergence vers le haut des conditions de vie et de travail.

5. La leçon de Giscard

Les acteurs du mouvement social répondront probablement qu'ils ont présenté des propositions lorsqu'ils ont été auditionnés. Ce que ne nie pas Giscard en écrivant : « *Lorsqu'on a parlé de politique sociale* ». Mais, il précise : l'essentiel n'a pas été prononcé. La honte ! C'est Giscard qui donne la solution pour obtenir enfin une Europe sociale : « *il n'a pas été demandé de « compétences nouvelles » pour l'Union* ».

Sans compétence clairement définie dans le domaine social, l'Union européenne ne pourra pas produire une législation sociale. Les directives européennes dites sociales ont une base juridique relative au fonctionnement du Marché unique, de la libre circulation des travailleurs (en fonction des besoins du marché), de la concurrence et au Pacte de Stabilité de la Monnaie unique. Ce qui les rendent extrêmement limitatives. Ce qui entraîne la réduction des dépenses et la régression.

Comment a-t-on « *parlé de politique sociale* » au sein de la Convention ?

La réponse est dans le document officiel qui consigne les interventions de la Société Civile. Les représentants des syndicats et des ONG sociales ont demandé « *une Méthode Ouverte de Coordination (MOC)* ».

Des miettes qu'on a déjà ! Même qu'il faut se courber pour les ramasser. Dans les faits, il s'agit rien de plus que de donner les moyens supplémentaires aux Ministres des Affaires

sociales (tant qu'ils existent) de se réunir pour examiner leurs méthodes de disciplinarisation du social. Soit, en jargon européen : « *La Méthode Ouverte de Coordination a pour objectif premier de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer une meilleure coordination et convergence des politiques des Etats membres par rapport aux objectifs communs de l'Union.* ».

Les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions avaient réagi lors du lancement de la MOC au Sommet de Lisbonne en 2000, craignant que la définition d'indicateurs sociaux servirait à diminuer le nombre de « *pauvres* » en baissant le seuil de pauvreté.

Nous sommes en 2002, et c'est ce qui se produit selon les conclusions de l'Observatoire Social Européen. Le débat de la MOC porte sur la redéfinition de la notion de pauvreté. Ce sont les personnes vivant de manière continue pendant plus de trois ans en dessous de ce seuil qui doivent être considérés comme les « *vrais pauvres* ». Il porte aussi sur la redéfinition du seuil qui passerait de 60% du revenu médian à un seuil de 50% du revenu médian. Ce qui dans certains pays entraîne une réduction d'approximativement la moitié du nombre de pauvres. Que voilà une « *bonne pratique* » !

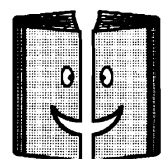
6. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne n'est pas intégrable

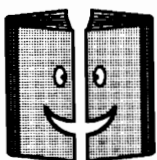
• La Charte présente un risque de schisme dans la protection des Droits fondamentaux en Europe, du point de vue des Juges de Strasbourg. Le problème majeur est celui de la **mise en concurrence entre les deux Cours de Justice**, (celle du Conseil de l'Europe, basée à Strasbourg, qui protège la Convention des Droits de l'Homme de 1951 et celle de l'Union européenne, basée à Luxembourg, qui veille à l'application du Traité de l'Union européenne).

• La Charte devra être réécrite : il y a un problème de cohérence entre la Charte et les Traités. Cela provient du mandat de Cologne, répété à Laeken « *Le Traité, rien que le Traité, ne pas aller au-delà* ».

• La reconnaissance des droits civils et

A lire... à débattre





politiques implique la modification de certains articles du Traité.

- La Convention européenne des Droits de l'Homme devrait aussi être remaniée : après avoir examiné les multiples remaniements qui seraient nécessaires, le Comité Directeur des Droits de l'Homme suggère de « *maintenir le statu quo, c'est à dire une situation dans laquelle le principal instrument européen obligatoire en matière de droits de l'homme est la CEDH.(...) En fait, l'expérience montre généralement qu'il est difficile d'éviter les contradictions lorsque deux textes distincts sur un même sujet ayant un libellé différent sont interprétés par deux tribunaux différents* ».

Sans le dispositif de protection de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, le fait que la Charte de 2000 met en péril les libertés et les droits – y compris les droits civils et politiques aurait pu passer inaperçu.

C'est pour cela que nous devons obtenir un dispositif aussi **protecteur** pour les droits sociaux. **Encore faudrait-il le demander !**

7. Réagir avant 2004 !

Puisque les Parlementaires européens et les syndicats ne demandent pas l'Europe sociale dans la Constitution européenne, NOUS, les citoyennes et les citoyens sur qui se répercutent les décisions prises dans ces cénacles, organisons-nous pour exiger l'Europe que nous voulons, démocratique et sociale.

Nous avons **20 mois** à peine pour réagir et obtenir ce que nous voulons.

- L'Europe sociale doit être une priorité pour l'avenir de l'Europe, notre avenir. Cela nécessite un **Droit Social Européen** : droit au travail et ses corollaires, droit aux revenus de remplacement pour la maladie, la retraite, le chômage, droit au revenu d'existence, droits

syndicaux tels que le droit à la négociation collective sur les salaires au niveau européen, droit à la grève au niveau européen ; et l'objectif de convergence vers le haut des conditions de vie et de travail dans les 25 Etats membres de l'Union européenne. Ces droits doivent être inscrits dans le préambule de la Constitution européenne.

- Dans les solutions apportées par la Convention aux questions sur les compétences de l'Union européenne, **la politique sociale doit être exigée comme une Compétence nouvelle**. Ce qui impliquerait que toutes les politiques et législations qui découlent du Traité, Marché, Monnaie, Défense, Police devraient être soumises d'une part aux objectifs de politique sociale, d'autre part aux droits civils et politiques inscrits dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

- S'il n'y a pas de consensus sur les deux premiers points au sein de la Convention européenne, **il est inacceptable que le Parti Socialiste Européen, qui s'affirme comme le plus grand groupe politique de la Convention, se soumette à la règle du consensus**. Nous voulons connaître clairement les résultats des votes pour les options que le Président, Valéry Giscard D'Estaing présentera aux Chefs d'Etat et de gouvernement qui rédigeront et adopteront le texte de la Constitution européenne à la fin 2003. Ce texte déterminera les conditions de vie et de travail de 470 millions d'européens.

- Le projet de Constitution européenne doit être soumis à un **référendum européen avant les élections européennes de 2004** dans les 25 Etats concernés (les quinze Etats membres et les 10 Etats candidats sélectionnés).

Ô, le bel exemple que nous allons donner au reste du monde.

Qui osera encore parler du « modèle social européen » ?

△ △ △ △ △

Réaction de **Daniel Spoel**, membre d'ATTAC-Belgique ;
courriel : <danieljf_spoel@compuserve.com>

(...) Les propos de Valéry Giscard d'Estaing n'engagent que lui, mais pas la Convention. Il a dû le reconnaître le 24 juin, lors de la séance publique d'audition de la société civile, interpellé par Elio Di Rupo. Ce qui l'intéresse particulièrement c'est la grandeur de l'Europe, sa politique étrangère, son rôle dans le monde, ...

mais ce n'est pas uniquement ce dont s'occupe la Convention.

Il est faux de prétendre que la politique sociale européenne n'a pas été abordée, c'est au contraire un des thèmes centraux des débats (...). Chacun peut aller voir sur les sites de la Convention ou de son secrétariat.

La CES participe officiellement aux groupes de contacts de la société civile organisée, et la société civile, dans son entièreté a eu l'occasion de remettre des propositions (160 organisations ont participé, dont ATTAC), dont beaucoup couvrent des champs multiples dont le modèle social européen qu'elles revendiquent et veulent voir inscrit dans le projet de Traité constitutionnel. Au niveau belge, la CSC et la FGTB ont défini leur vision de l'avenir de l'Union et en particulier du modèle social européen, les partis politiques Ecolo, PS et SPa ont fait de même. Néanmoins, les travaux de la Convention ne sont pas terminés et un processus de débats et de dialogue est en place entre la Convention et la société civile.

(1) voir page 5

Le Forum Social de Belgique a inscrit la question de la Convention au programme de son Congrès le 21 septembre¹. (...)

Ayant suivi personnellement l'ensemble des travaux, je suis à la disposition de ceux qui veulent être mieux informés.

Cordialement,
Daniel Spoel

△ △ △ △ △ △

Réponse de Marie-Paule Connan ; <connan.mariepaule@chello.be>

Tant mieux s'il y a un débat... L'important est qu'au bout du compte nous puissions obtenir la garantie d'une Europe sociale dans la Constitution européenne via les parlementaires européens et nationaux qui nous représentent à la Convention. (...) Je voulais insister sur le fait que Giscard est redoutable, son argument est de poids et si nous n'utilisons pas les mêmes armes que lui nous sommes vaincu(e)s. En l'occurrence, il s'agit de la répartition des compétences entre l'Union européenne, les Etats et les Régions.

Daniel fait référence à la rencontre entre la « Société Civile » et le groupe de contact « secteur social » de la Convention, présidé par Klaus Hansch (PSE). Les conclusions sont tirées dans la « Note relative à la session plénière 24-25 juin 2002 », N° CONV 167/02 (sur le site internet de la Convention). Le compte rendu est présenté en 14 points (de 4 à 14).

Pour les pressé(e)s, je retranscris ici le premier et le dernier point.

Point 4 : « Le Président du groupe (M. Hansch) a indiqué que la réunion du groupe de contact avec les organisations du secteur social avait mis en relief un certain nombre de sujets de préoccupation. Bien des voix se sont élevées notamment en faveur de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le traité ; d'autres ont dit attendre de la Convention qu'elle élabore un projet de traité constitutionnel ; on a fortement insisté sur la nécessité de placer les questions plus générales en matière sociale et d'emploi au cœur des objectifs de l'UE, on a demandé que la méthode ouverte de coordination soit introduite dans le traité et que le dialogue avec la société civile soit formalisé dans le traité. Des appels ont été lancés également en faveur d'un soutien plus déterminé aux services d'intérêt général. »

Point 14 : « En réponse à ces interventions, un certain nombre de membres de la Convention ont indiqué qu'ils appuyaient l'appel général à mettre plus fortement l'accent sur le dialogue social, le maintien du modèle social européen et l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le Traité. Sur ce dernier point, la question des implications pratiques a toutefois été soulevée et un membre a demandé dans quelle mesure les organisations qui avaient pris la parole étaient représentatives ; leurs sources de financement sont déterminantes à cet égard et l'origine devrait en être déclarée ».

Daniel Spoel a tout à fait raison de dire que rien n'est perdu, mais il faudra, ensemble, exiger l'essentiel.

Cordialement,
Marie-Paule Connan

A lire... à débattre

